



Institut
canadien
des actuaires

Canadian
Institute
of Actuaries

Énoncé concernant le devoir de l'ICA envers le public

En tant qu'organisme qui réglemente et représente la profession actuarielle au Canada, et en tant qu'entité juridique, l'Institut canadien des actuaires remplit son devoir envers le public en établissant et en assurant le maintien de processus d'éducation et de qualification de qualité, en fournissant des conseils professionnels et en effectuant des recherches pertinentes. Il maintient des règles de déontologie, établit des normes de pratique et un processus disciplinaire pour en assurer l'application, et apporte des contributions objectives, significatives et opportunes à la politique publique.


L'Institut et ses membres ont un devoir fondamental d'agir dans l'intérêt public pour la sécurité financière des Canadiens et des Canadiennes. La confiance et le recours du public aux services et conseils actuariels imposent des obligations particulières à la profession et définissent fermement la contribution sociale de la profession.

Les clients, les employeurs et le public s'attendent à ce que l'Institut et ses membres fassent preuve d'objectivité et de jugement professionnel approprié dans leurs prestations respectives. Il est essentiel par conséquent que ni l'Institut ni ses membres ne soumettent leur jugement professionnel à des influences externes ou à la volonté d'autrui dans l'exercice de leurs fonctions respectives.

L'Institut s'attend à ce que ses membres portent un jugement actuariel approprié en fonction de la pertinence et de l'importance des sujets analysés et qu'ils assument l'entière responsabilité des résultats de leurs choix en matière de données, d'hypothèses et de modèles, ce qui inclut le devoir de divulguer l'impact de leur travail aux parties prenantes concernées.

L'Institut s'engage également à modérer ses exigences de qualification, ses offres de perfectionnement professionnel continu, ses règles de déontologie, ses normes de pratique, ses notes éducatives et ses énoncés publics sur ce devoir.

Approuvé par le Conseil d'administration de l'ICA
Le 22 mars 2022



© 2023 Institut canadien des actuaires

Institut canadien des actuaires
360, rue Albert, bureau 1740 Ottawa,
ON K1R 7X7
613-236-8196
siege.social@cia-ica.ca
cia-ica.ca
voiraudeladurisque.ca



L'Institut canadien des actuaires (ICA) est l'organisme de qualification et de gouvernance de la profession actuarielle au Canada. Nous élaborons et maintenons des normes rigoureuses, partageons notre expertise en gestion du risque et faisons progresser la science actuarielle pour améliorer la vie des gens au Canada et à l'échelle du monde. Nos plus de 6 000 membres utilisent leurs connaissances en mathématiques, en statistiques, en analyse de données et en affaires dans le but de prodiguer des services et des conseils de la plus haute qualité afin d'aider les personnes et les organisations canadiennes à faire face à leur avenir en toute confiance.